

# PaRTiR

Association nationale  
de coordination des  
activités de vacances  
des comités d'entre-  
prise, associations  
de tourisme et autres  
collectivités  
[www.ancavtt.com](http://www.ancavtt.com)

Numéro spécial compte rendu AGE du 30 octobre 2018

## Une nouvelle page de notre histoire

**D**epuis sa création par la CGT en 1985, l'Ancav-TT a dû s'adapter pour répondre aux multiples attaques gouvernementales et patronales contre les acquis et les conquits du monde du travail.

### Mais aujourd'hui, s'adapter ne suffit plus !

En effet, les profondes modifications sociales et sociétales de ces dernières décennies, les nouvelles exigences qui s'expriment en matière de vacances, de loisirs, de culture, ou de pratiques sportives, nous conduisent à tourner une nouvelle page de notre histoire. Il y a trois ans, lors de son 51<sup>e</sup> congrès confédéral, la CGT a décidé de faire évoluer son outil. Non seulement pour redonner du sens aux activités sociales et culturelles (ASC) des comités d'entreprise, mais aussi pour mieux les coordonner, les impulser et les développer en direction des syndiqués, des salariés des TPE, de la fonction publique, de l'artisanat, des précaires, des privés d'emploi et des retraités. Elle a proposé que l'Ancav-TT mette en œuvre cette orientation.

### Des ASC dans les repères revendicatifs

En effet, près d'un de nos concitoyens sur deux ne bénéficie pas de l'accès aux activités sociales et culturelles. Or, comment être bien dans sa vie sans vacances, sans culture, sans loisirs et sans sport ?

Nous savons combien ces activités contribuent à l'équilibre mental et physique et à l'émancipation ! Combien elles sont essentielles pour mieux vivre ensemble. Elles sont aussi un bon moyen de lutte contre l'obscurantisme et le repli sur soi. Autant de raisons, pour que les ASC fassent partie des revendications syndicales de droits fondamentaux. Au même titre que les salaires, les conditions de travail, la santé, le logement ou la retraite.

Désormais, avec ses nouveaux statuts, l'Ancav est à la fois un outil politique doté d'une nouvelle gouvernance permettant d'impulser la démarche syndicale de la CGT et un outil technique permettant de proposer une offre étoffée et accessible aux bénéficiaires de la Carte loisirs, aux associations de son réseau et à tous ses adhérents.

### Un réseau associatif revalorisé

L'Ancav aura pour objet de promouvoir le tourisme social, le sport, la culture et les loisirs. Elle devra contribuer à l'adhésion d'un plus grand nombre de CE, COS, CASC et SRIAS en territoire pour permettre la solidarité par la mutualisation et de développer l'accès des ASC pour les salariés. La réussite de notre projet repose surtout sur notre réseau associatif, dont la place et le rôle sont essentiels et réaffirmés dans le projet. En effet, les associations sont l'interlocuteur de proximité pour tous les adhérents, individuels ou collectifs pour mettre en œuvre les orientations. Fortes de leur expérience et de l'engagement de militants bénévoles, elles pourront s'appuyer sur les trois référents sport, culture, tourisme social ainsi que sur les treize coordinateurs régionaux prévus par nos nouveaux statuts, bientôt présentés au CCN de la CGT.

### Des copropriétaires confiants et engagés

Nous devons continuer notre réflexion pour pérenniser l'avenir du patrimoine des CE, COS, CASC, dans un contexte économique et social qui nous est de plus en plus hostile, notamment avec l'évolution des CE vers les comités sociaux et économiques (CSE). Pour cela, il faut à la fois maintenir et élargir l'acquisition de patrimoine mutualisé. La future direction de l'Ancav, ainsi que le futur conseil du patrimoine, devra proposer de nouveaux montages juridiques permettant la sauvegarde et le développement du patrimoine social. Elle aura le souci d'une réelle vie démocratique pour faire vivre nos valeurs et celles de l'économie sociale et solidaire. La nouvelle démarche propose de renforcer le rôle et la place des copropriétaires, elle leur demande un plus grand engagement de leur part au sein de leurs sociétés civiles.

### Un financement à la hauteur des ambitions

La question du financement de notre projet est légitime. Une fois mise en place, l'équipe chargée d'impulser la feuille de route affinera le travail déjà engagé sur les ressources et leur répartition. En veillant à garantir un reversement pour les associations, grâce notamment au nouvel outil numérique permettant la promotion et la commercialisation de nos offres et celles de notre réseau associatif. L'ensemble de ces dossiers – réseau associatif, patrimoine, financement – feront l'objet d'échanges dans nos structures et instances décisionnaires (CA...) comme avec notre conseil associatif et notre conseil du patrimoine dont la place est pérennisée.

### Une adhésion au projet

En adoptant la modification des statuts définissant la nouvelle mission confiée à l'Ancav, notre AG extraordinaire marque le début d'une étape ambitieuse pour l'ensemble du mouvement syndical et pour les salariés, retraités et privés d'emploi. Cette modification ne s'appliquera qu'après la présentation de la transformation de notre outil au CCN de la CGT.

Une nouvelle AG sera alors convoquée pour élire un nouveau conseil d'administration.

**L'ensemble de cette démarche novatrice, ambitieuse et profondément progressiste, conforte l'engagement de tous et toutes. ■**



Alain Barbier, président de l'Ancav

# Un débat utile pour avancer ensemble

**Le projet d'évolution de l'ANCAV et la modification de ses statuts proposés au vote des délégués lors de l'AGE du 30 octobre a légitimement suscité une large discussion. Débouchant sur un très large accord. Résumé.**

**Franck Pellevoizin, ALTS Lyon**

« Nous sommes favorables au projet. Mais attention de ne pas aller trop vite. Il reste encore des questions à régler, comme celles du financement par exemple. Il faut poursuivre la discussion, c'est pour ça que nous demandons le report de la décision à une autre AG. »

**Francisco Murillo, Cheminots région PACA**

« Ce projet est de nature à nous engager davantage dans la résistance et le renforcement de la CGT. On n'a plus le temps de jouer au ping-pong avec la CGT. Il reste maintenant à s'approprier cette nouvelle architecture de l'Ancav. Avançons. »

**Géraldine Foreau, ALT Sarthe-Mayenne**

« Nous approuvons la modification de nos statuts. Mais il faut vite le faire entrer dans la vie. Dommage que le CCN de la CGT n'ait pas eu connaissance du projet lors de sa réunion de novembre. Les jeunes syndiqués ne connaissent pas notre outil, les non-syndiqués encore moins. Comment faire en sorte de s'adresser à eux? Les former est une priorité. »

**Philippe Moitry, Association TLC Midi-Pyrénées**

« Nous n'avons pas d'opposition avec le principe du projet proposé. Mais il reste encore trop de questions. On ne peut pas voter la modification des statuts sans toutes les réponses. Nous souhaitons le report du vote à une autre AG. »

**Yann Daniel, Association LT Bretagne**

« On est en accord avec le projet d'évolution de notre pôle. Depuis le 51<sup>e</sup> congrès de la CGT, et nos multiples réunions depuis, on est dans une situation où chacun semble attendre l'autre. Cette AG est l'occasion d'avancer et de donner un signe fort à la CGT. »

**Dominique Perrot, Président de la SCI « La Balagne »**

« Il y a urgence à faire connaître davantage l'évolution des structures et les

compétences de l'Ancav et de poursuivre ce qui est engagé. J'émet quelques réserves mais puisque le texte et la démarchent existent, allons-y. Mais il faut former les plus jeunes pour ne pas se faire voler notre mémoire. »

**Frédérique Landas, Comité régional CGT Picardie**

« Le projet présenté prend forme. Il ouvre des perspectives. Mais c'est maintenant à nous de nous l'approprier. En votant la modification des statuts, l'Ancav se met en ordre de marche. C'est une étape importante pour avancer dans de bonnes conditions. »

**Stéphane Prior, Naval Group Toulon**

« Je comprends les questions posées. Il y a quelques incertitudes, mais faisons-nous confiance. On ne va tout de même pas hiberner en attendant que le CCN de la CGT prenne connaissance du projet. Dépassons les questions de calendrier et les guerres de clocher. Aujourd'hui, il faut cesser de s'attendre et avancer. Le vote des statuts ne verrouille pas les choses pour demain. »

**Fabrice Michaud, Fédération CGT transports**

« Il y a le temps du débat et celui de la décision. Au moment de la transformation des CE en CSE, l'Ancav et la CGT arrivent avec un bon projet. Aujourd'hui, nous sommes là pour prendre des décisions et arriver au CCN de la CGT avec un projet de nature à prendre mieux en compte les ASC pour tous les salariés. »

**Arnaud Hennebert, Fédération CGT des cheminots**

« Posons-nous d'abord la question des salariés. Ce projet politique est un peu un tapis rouge pour aller vers eux et mieux intégrer la question des ASC dans les négociations de mise en place des nouveaux CSE. En face de nous, nous avons le secteur marchand. Pensons-y. Surtout que, chez les cheminots, la question de l'avenir du patrimoine vacances de la SNCF est posée. »



**Hélène Estrella, CASC de Bobigny, Fédération CGT des services publics**

« Il faudrait enfin une reconnaissance statutaire des CASC pour assurer leur pérennité et financement comme pour les CE. »

**Le rapport a été adopté par 81,82% des délégués inscrits et représentés.**

**Les statuts modifiés ont été adoptés par 83,64% des délégués inscrits et représentés.**

**L'ensemble des documents adoptés par l'AGE du 30 octobre 2018 sont disponibles sur notre site : [www.ancavtt.com](http://www.ancavtt.com)**

**Directeur de la publication :**

**Alain Barbier**

**Rédaction : Jean-Claude Tufferi et Michel Scheidt**

**Photos : Djamauldine Oudni**

**Réalisation : NVO**

**Impression : Rivet Presse**



# Un projet innovant, des statuts adoptés pour sa mise en œuvre

## Extrait des principales modifications statutaires

### Préambule

L'économie sociale et solidaire est la réponse privilégiée pour l'accès au droit aux vacances de qualité pour tous, à l'action culturelle, aux loisirs et aux pratiques sportives. Le tourisme social s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Le redimensionnement impulsé par la confédération CGT et les membres fondateurs, qui ont créé l'outil associatif Ancav-TT en 1985, vise à repenser un modèle syndical et économique, porteur d'alternatives aux difficultés rencontrées aujourd'hui.

Le défi à relever, que nous nous fixons ensemble, pour le développement de nouvelles coopérations mutuellement fructueuses basées sur le respect des spécificités et la proximité des valeurs portées par nos structures, représente notre différenciation, loin des démarches du monde de l'économie concurrentielle.

### ARTICLE 4: COMPOSITION

Seules les structures ayant la personnalité morale peuvent être adhérentes de l'association. Celle-ci se compose de 2 collèges:

- les membres de droit,
- les membres actifs.

### ARTICLE 10: CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 55 membres élus pour une durée de 3 ans par l'Assemblée générale ordinaire.

Les collèges définis à l'article 4 doivent désigner leurs candidats chargés de les représenter au sein du Conseil d'administration. Les modalités de ces désignations sont précisées dans le règlement intérieur. Les 55 membres sont 29 représentants du collège des membres de droit et 26 représentants issus du collège des membres actifs.

Les 29 représentants des membres de droit sont:

- 5 membres du bureau,
- 16 membres du bureau élargi,
- 5 membres représentants les organisations issues du CCN de la CGT,
- 2 membres issus des instances de l'action sociale interministérielle (CIAS) nommés par l'UFSE,
- 1 membre issu du CGOS (action sociale de la santé).

Le bureau et le bureau élargi devront comporter 6 membres au minimum, issus des organisations membres fondateurs originels de l'Ancav-TT et proposés par celles-ci, à savoir:

- La Confédération,
- La Fédération de la chimie,
- La Fédération des cheminots,
- La Fédération des transports,
- La Fédération des mines et énergie,
- La Fédération de la métallurgie.

Les 26 autres membres du Conseil d'administration sont élus au sein du collège des membres actifs suivant la répartition en 4 sous-collèges:

- 5 membres issus du collège des sociétés civiles proposés par le Conseil du patrimoine,
- 5 membres issus du collège des associations proposés par le Conseil associatif,
- 16 membres issus du collège des CE-CSE et organismes assimilés de la fonction publique, notamment les COS et CASC, ainsi que les CCE ou CE à dimension nationale, répartis comme suit:
  - 13 pour les CE-CSE et CCE,
  - 3 pour la fonction publique, issus notamment des COS et CASC.

### ARTICLE 13: BUREAU

Le ou la Président.e représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi.e de tous pouvoirs à cet effet.

Le ou la Trésorier.ière est responsable de la politique financière.

Le Bureau élargi est composé des membres du bureau et de 13 coordinateurs.trices régionaux.ales, d'un ou d'une référent.e culture, d'un ou d'une référent.e sport et d'un ou d'une référent.e tourisme. Son rôle et ses missions sont précisés dans le règlement intérieur.

### ARTICLE 15: RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'administration dans les 6 mois qui suivent la validation des statuts.

Il doit obligatoirement mettre en place un Conseil du patrimoine et un Conseil associatif. Il définit leur composition ainsi que leurs prérogatives.



# « Un nouvel outil pour décliner les orientations de la CGT »

L'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2018 a validé une nouvelle étape de l'évolution de l'Ancav-TT, afin que tous les salariés accèdent à des activités sociales, culturelles et sportives. Entretien avec Lamia Begin, membre de la direction de la CGT, pilote du collectif « sports, culture, loisirs, tourisme social et ASC ».

## Pourquoi la CGT souhaite-t-elle redimensionner l'Ancav-TT ?

**Lamia Begin.** Le salariat a évolué. Sous le coup des politiques libérales, la précarité s'étend. Le droit aux vacances, à la culture et aux loisirs est de moins en moins accessible pour les salariés, leurs familles et les retraités. Il est de la responsabilité du mouvement syndical de s'adapter pour permettre au plus grand nombre de salariés, qu'ils soient issus de petites ou de grandes entreprises, du public ou du privé, qu'ils disposent ou non d'un CE – une majorité travaille dans des entreprises qui en sont dépourvues – de bénéficier de ce droit et élever le droit aux vacances au niveau des droits fondamentaux. Or, sur les 36 000 CE, seulement 7% utilisent le secteur du tourisme social. Parfois par méconnaissance. On voit combien les élus du personnel dans ces structures ont besoin d'information et de formation sur ces sujets. Y compris dans les 8 400 CE où la CGT est majoritaire. Nos élus doivent disposer des outils permettant la mise en œuvre des orientations de la CGT en matière d'ASC en direction et, j'insiste, de tous les salariés.

En outre, la mise en place des CSE risque de fragiliser l'action de nos militants sur les ASC et le développement du tourisme social, du secteur alternatif au profit du secteur du tourisme marchand, dans la fonction publique, le gel et surgel des crédits d'action sociale interministérielles mettent à mal les actions de nos élus et mandatés dans les SRIAS. Les attaques sur les COS-CASC ainsi que sur le CGOS font craindre le pire.

Par ailleurs, le contexte socio-économique fragilisé par des politiques d'austérité, contrairement à notre modèle social, entraîne une montée des extrêmes droites, du repli sur soi. La question de l'émancipation est donc au cœur de nos préoccupations... C'est pour ces raisons que le 51<sup>e</sup> congrès confédéral de la CGT a fait le choix de réinvestir ce champ d'activité des CE. L'Ancav nous semble être le bon outil pour décliner ces orientations. Il fallait le mettre en ordre de

marche et lui donner les moyens de sa mission. C'est le sens de cette AG extraordinaire.

## Quels sont les atouts de l'Ancav-TT ?

La CGT est la seule organisation syndicale à disposer d'un outil confédéral de coordination des activités vacances des CE. L'Ancav-TT a été créée en 1985 par la CGT (et cinq de ses fédérations, Chimie, Transports, Métallurgie, Mines-énergie et Cheminots) pour prendre la suite de Tourisme et Travail. Ce pôle associatif représente 349 CE, COS, CASC et autres collectivités copropriétaires de 44 villages de vacances, 19 associations de proximités déployées sur le territoire. Depuis plus de trente ans, l'Ancav a ainsi acquis une expertise et un savoir-faire reconnus. Redimensionnée, dans sa forme et sur le fond, elle a vocation à s'adresser à l'ensemble des salariés, y compris ceux qui sont privés d'emploi, et les retraités. Ils sont potentiellement des millions à pouvoir découvrir les valeurs et la démarche syndicale de la CGT, et ils en seront les meilleurs ambassadeurs demain.

Il y a désormais urgence à agir, dans une période où tous les conquits sociaux sont remis en cause, où les valeurs de solidarité, de fraternité sont mises à mal dans une société menacée par la pauvreté, l'exclusion, comme par la recherche de boucs émissaires.

## Le cadre étant fixé, quelles conditions faut-il réunir pour que ça marche ?

L'élargissement des compétences de l'Ancav-TT, sa nouvelle gouvernance au sein de laquelle la CGT va prendre toute sa place, devrait pouvoir proposer une offre qualifiée en termes de vacances, de culture, de sport et de loisirs pour le plus grand nombre. C'est l'affaire de toutes les structures de la CGT. Nous devons pouvoir travailler plus et mieux ensemble. Mais pour être

utile et efficace, il faut que tout le monde se réapproprie la question du sens, donc du contenu d'activités sociales et culturelles mutualisées, véritablement solidaires, pour tous les salariés, y compris ceux qui sont privés d'emploi, les retraités et les jeunes.

La CGT veut passer du dire au faire, notamment dans le domaine des activités sociales et culturelles. Ses syndiqués et ses militants sont les meilleurs ambassadeurs. Ils pourront bien sûr s'appuyer sur les référents Ancav, mais aussi sur le nouveau portail numérique en cours de finalisation, qui sera à disposition des associations du pôle, de leurs adhérents actuels et futurs. En effet, sur les 8 400 CE à majorité CGT, seuls 4% d'entre eux sont adhérents à l'Ancav. Le renforcement est une des clés de la réussite. ■

